



CAPD du 5 juillet : à flux tendus

De mémoire syndicale locale, c'est du jamais vu. Pour la première fois, les organisations syndicales n'ont pas été destinataires du pré-mouvement, comme cela se pratique avant chaque CAPD consacrée à cette question, et n'ont pas été en capacité d'exercer leur contrôle syndical, à la fois sur la justesse des affectations mais aussi sur les fiches individuelles transmises par leurs adhérents.

Sauf évolution de la situation en cours de matinée, nous ne serons donc en capacité de communiquer à la profession les résultats du mouvement à l'issue des travaux de la CAPD. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'ils soient publiés dans la soirée et privilégierons prioritairement l'information à nos adhérents, par téléphone ou voie électronique. D'où l'intérêt d'être syndiqué !

Concernant les résultats des promotions, s'il sera relativement facile de publier celles de l'accès à la hors classe dans la mesure où nous disposons des informations mais il n'en sera pas de même pour les promotions à la classe exceptionnelle car aucune données chiffrées sur le nombre de promus n'a été communiqué aux organisations syndicales. Elle est belle l'école de la confiance !

Enfin, chacun aura noté la date tardive de cette CAPD, le dernier jour de l'année scolaire, au cours duquel les commissaires paritaires auraient certainement préféré passer leur dernière journée de classe auprès de leurs élèves et de leurs collègues. Cette date s'explique par un engagement tardif et contraint des opérations de la phase d'ajustement du mouvement et par une indisponibilité de l'Inspecteur d'académie le jeudi 4 juillet, à la date initialement fixée pour cette instance. S'il n'est pas question pour nous, de mettre en cause les compétences du personnel administratif qui travaille à flux tendus depuis la première phase du mouvement, on ne peut que déplorer le traitement resserré de questions qui engagent la carrière des enseignants.

Et notre crainte est bien que cela préfigure l'avenir des CAPD qui risquent de devenir une simple antichambre d'enregistrement !

Sans CAPD, qui vous informerait ?

Soutenez l'action du SNUipp



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuipp.fr